

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune.

Mesure 1.2.1 Inventorier et partager les patrimoines culturels matériel et immatériel.

«Le partage culturel contribue à la cohésion sociale du territoire et favorise les contacts intergénérationnels entre résidents d'une même vallée ».

Mesure 1.2.2 Gérer des fonds documentaire et artistique

Rôles de l'EPPNE : animation de la politique commune aux gestionnaires ; communication ; inventaire et conservation de sites dans le coeur du parc ; développement de modules de découverte virtuelle et de fonds documentaires..."

Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations et les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire

"Les échanges quotidiens entre partenaires culturels sont indispensables à l'organisation d'événements locaux de qualité. Le pilotage et la promotion des projets contribueront à la compréhension et à la mise en valeur des savoir-faire locaux, dans leurs différents domaines de compétence.

L'émergence d'une offre culturelle de territoire est en partie conditionnée à l'innovation et à la production culturelles locales. Cette offre peut prendre plusieurs formes :

- accueil d'artistes, d'artisans et de chercheurs (anthropologie, sociologie, ethnologie...) ;
- appui aux professionnels de l'accompagnement et de la découverte (guides de pays et du patrimoine, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne...) ;
- encouragement à la création de formes d'expression diversifiées (cinématographiques, musicales, rédactionnelles...) ;
- engagement d'une réflexion autour d'outils d'animation culturelle de territoire ;
- accompagnement d'initiatives culturelles de territoire capables d'investir les univers urbains ;
- création d'événements fédérateurs pour l'ensemble du territoire et de ses habitants...

Certaines modalités d'accompagnement sont à renforcer : participation directe, communication événementielle impliquant la population, ingénierie culturelle, accueil d'artistes, appui à la politique éditoriale et mise en réseau d'acteurs. Un bon positionnement stratégique des points d'accueil est également à rechercher (maisons thématiques, points d'information, maisons du parc...)."

Rôles de l'EPPNE : communication régulière sur les événements et manifestations culturels ; définition concertée et mise en œuvre d'une politique éditoriale ; organisation de rencontres et d'actions culturelles (événementiel dont soirées en vallée, conférences...)"

Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

appui à l'action culturelle, et à la création d'évènements fondés sur le caractère du parc et la haute montagne ou ayant un rôle fort.

Contributions attendues des communes adhérentes : information et association de l'EPPNE aux manifestations et démarches émergentes ; communication sur l'action commune ; facilitation des actions locales, voire appui à l'accueil d'artistes en résidence.

Principaux autres partenariats à mobiliser : associations culturelles, guides du patrimoine et de pays, accompagnateurs et guides de haute montagne, STAP, DRAC, CAUE, musées, bibliothèques, collectivités territoriales et leurs groupements, Foyers culturels des conseils généraux et régionaux, conseils de développement, services des archives départementales, services en charge de l'inventaire général du patrimoine, Centre de l'oralité alpine...

pages 45 et 46

Référence ID de l'article : #1054

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 15:45